Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 60 (1987)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Assemblée générale USAL 86

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE USAL 86

Architecture – USAL

Habitat groupé – sujet à la mode!
Peut-être, mais c'est aussi une préoccupation-phare de l'USAL, qui en a fait le thème de son assemblée générale, le 27 septembre 1986, à Lausanne.
On se trouve en tout cas à un fort point de convergence, de lutte commune des maîtres d'ouvrages et des architectes vers l'innovation et l'amélioration du logement social. Aussi avons-nous fondu les rubriques «architecture» et «USAL» dans ce numéro qui, pour l'essentiel, reproduit les exposés des conférenciers de l'assemblée générale. FJZ

Nous avons publié dans le N° 11 de la revue le compte rendu de l'assemblée générale 1986 de la Section romande de l'USAL. A l'issue de la partie statutaire de cette assemblée, le président passa à la seconde partie, consacrée au thème de *l'habitat groupé, l'habitation de groupe et le rôle des coopératives d'habitation,* qu'il introduisit en ces termes:
Pourquoi cette idée de regroupement et que recouvre au juste cette dénomination, désormais entrée dans le langage, d'habitat groupé?
Il s'agit bien sûr d'une *densification* de l'habitat due à des raisons *économiques* faciles à com-

suite en page 3 ►

SOMMAIRE

Architecture – USAL

Assemblée générale USAL 86 **1**
De l'intention au permis de construire. L'habitat groupé: procédure particulière pour cas particulier? **5**
Financement, aide publique et solidarité **9**
Entre rêve et réalité. Les groupes d'habitants, leurs motivations, leur organisation **13**
Habitat groupé et participation **17**

Législation

La politique du logement du Gouvernement vaudois **21**

Gazette des coopératives

Projet d'habitations groupées «Les Liaudes» à Pully – habiter autrement **25**

Lire – voir – entendre

«La Petite Maison» de Corseaux **29**
L'architecture de la période stalinienne **29**
Architecture & Comportement – Architecture & Behaviour **32**

Cahiers de l'ASPAN-SO

Transports publics – transports privés **I–XVI**

Renseignements techniques

8/12/16/28

Thème du prochain numéro: Yverdon – petite ville en crise et en devenir.

HABITATION

revue mensuelle romande

Conception: P. Knoepfel

Edition
Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 8, rue Clos-de-Bulle, 1004 Lausanne.

Bureau de la section romande
Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président.
René Gay, Genève, vice-président.
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire.
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier.

Rédacteur principal
François-Joseph Z'Graggen, architecte EPFL/SIA, Département des travaux publics, 10, place de la Riponne, 1014 Lausanne, tél. (021) 44 72 31.

Rédacteurs
M. Clivaz, G. Collomb, R. Hermenjat, P. Liniger, H. Robert-Charrue, W. Tüscher, M. Vianu, E. Weber.

Comité de rédaction
Président: B. Vouga. Membres: MM. R. Gay, P. Gilliand.

Administration et publicité
2, avenue de Tivoli, 1007 Lausanne.
Chèques postaux 10-6622-9, tél. (021) 20 41 41.

Diffusion
La revue *Habitation* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses).

Abonnement
Suisse: Fr. 29.– par an. Etranger: Fr. 42.–.
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.

Couverture: Thalmatt 2, Herrenschwanden BE, arch. Atelier 5.

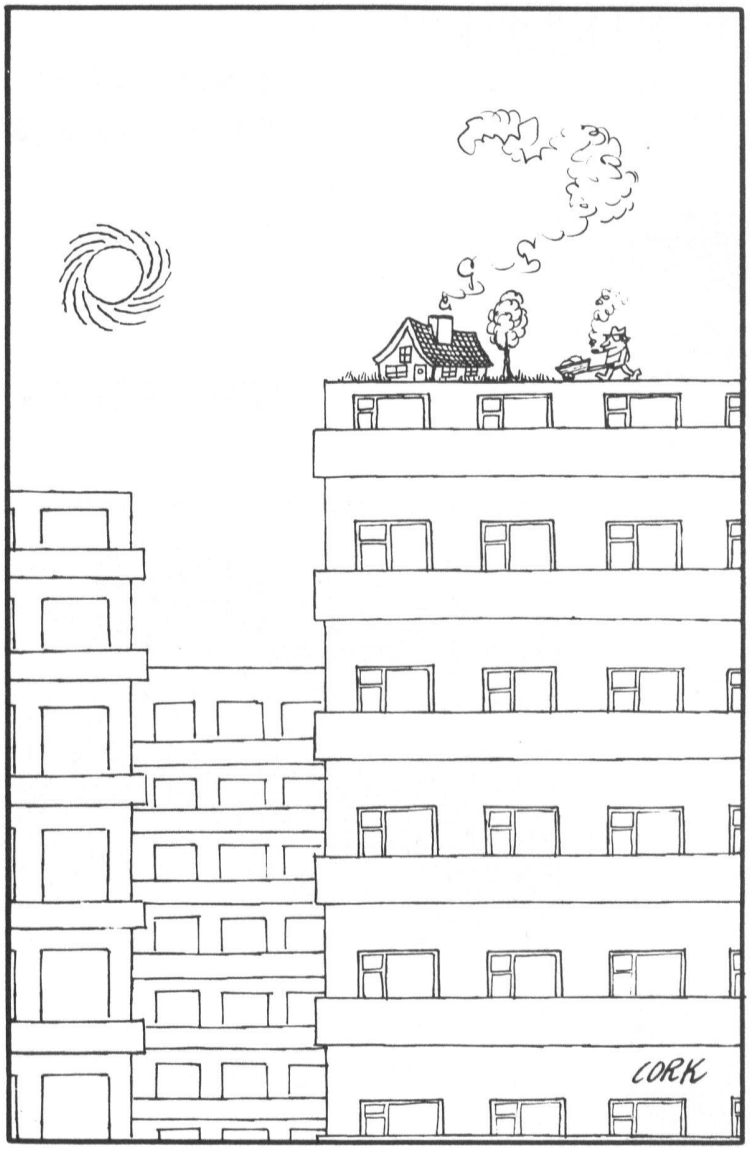

prendre (économie de terrain), *écologiques* (économies d'énergie), *sociologiques* (amélioration des relations entre les habitants).
Mais ces raisons *nécessaires* ne suffisent pas encore à définir pleinement ce qu'on entend réellement par cette notion d'*habitat groupé*.
Car on peut parfaitement imaginer des concentrations importantes de logements qui lui seraient totalement étrangères (elles existent d'ailleurs), tandis qu'inversement, des zones à relativement faible densité peuvent très bien s'y conformer.
Pour rendre compte de cette notion, il faut plutôt faire appel à d'autres valeurs. Il faut considérer l'acte d'habiter comme une fonction multiple, qui touche à des besoins de l'individu plus complexes, voire ambigus, et il faut aussi considérer une collectivité, si petite soit-elle, non comme une simple addition ou une répétition d'individus semblables, mais comme un organisme vivant composé de cellules et de tissus différenciés.
Concevoir un habitat groupé signifie reconnaître le droit pour chacun, si modestement que ce soit, à l'éventail complet des besoins fondamentaux individuels et collectifs: besoin d'isolement mais aussi de communication, besoin de protection contre les intempéries mais aussi de contact avec la nature.
La prise en compte de ces besoins complexes et contradictoires ne peut se traduire que par une typologie à la fois compacte et desserrée, qui exprime la diversité en même temps que l'appartenance à un tout, jouant du plein et du vide, de la répétition et de la rupture des espaces intérieurs et des espaces extérieurs, sans sacrifier les uns aux autres, et permettant de passer des uns aux autres selon une gradation qui correspond aux différents degrés de privacité qui composent la vie quotidienne. Tel est en réalité l'enjeu qui se dessine derrière cette formule encore trop abstraite.
Il est clair qu'une telle approche ne va pas de soi. Nous avons hérité de la civilisation machiniste une tendance fâcheuse à considérer le progrès comme une simple multiplication, que ce soit, en matière d'habitat, par juxtaposition horizontale ou par empilement vertical.
Toute innovation se heurte à des obstacles parfois insurmontables, à des routines, à des habitudes terriblement paralysantes, à des règles souvent aveugles et toujours mesquines et banalisantes. C'est pourquoi nous n'avons pas de trop de toutes les énergies et de toutes les connaissances acquises pour faire progresser la tendance qui se dessine.
Le but de cette journée d'étude est donc de rechercher les moyens propres à réunir de façon utilisable les expériences existantes afin d'en faire bénéficier les coopératives.

Conclusion

L'après-midi de l'assemblée fut consacrée à la constitution de quatre groupes de travail d'une douzaine de participants chacun qui traitèrent des thèmes de l'acquisition de terrain, du financement, des autorisations de construire et des formes de participation, et rapportèrent en séance plénière. De ces réflexions et de cet échange d'idées se dégage la nécessité de disposer d'une centrale d'information capable d'orienter et de conseiller les intéressés confrontés aux multiples embûches de ce genre d'entreprise. Sans constituer une nouvelle entité juridique, il fut décidé de poursuivre la mise en commun des ressources de l'IREC et de l'USAL dans les structures existantes et que le secrétariat de la section, avec l'aide de la commission technique et de la documentation de l'IREC, pouvait servir de permanence.

Bernard Vouga